



DISCOURS DU MAIRE DE WATERLOO

Situation financière de la Ville — Exercice 2025

Waterloo, Québec, le 14 juillet 2026

Chers collègues membres du conseil municipal,
Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Les états financiers de la Ville pour l'année 2025 ont été déposés lors de la séance du 14 juillet 2026.

Je souhaite aujourd'hui vous en présenter les principaux éléments, mais surtout vous expliquer clairement ce qu'ils signifient pour Waterloo et pour les prochaines années.

Les chiffres nous donnent une photographie de notre situation financière, mais notre responsabilité comme élus va plus loin. Nous devons savoir de quelles ressources nous disposons réellement, quels sont les investissements prioritaires, ce que nous pouvons nous permettre et comment nous pouvons continuer à développer Waterloo tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens.

C'est dans cet esprit que nous abordons la situation financière de la Ville.

Le conseil municipal actuel a été assermenté le 7 novembre dernier. Deux nouvelles personnes s'étaient également jointes à l'organisation dans des fonctions stratégiques :
Mme Guylaine Poudrier, à titre de trésorière, ainsi que Mme Jessica Tanguay, à titre de greffière et directrice générale adjointe.

À notre arrivée, nous avons constaté que plusieurs dossiers importants nécessitaient d'être revisités, mieux documentés et clarifiés afin que le conseil puisse en avoir une compréhension complète.

Notre intention n'est pas de tirer des conclusions précipitées. Nous voulons disposer d'une information fiable avant de prendre des décisions qui pourraient avoir des conséquences financières pour plusieurs années.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2025

Les états financiers de la Ville ont été vérifiés par un auditeur indépendant, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Au 31 décembre 2025, l'excédent accumulé non affecté s'établissait à 1 480 299 \$. Avec l'exercice 2025, la Ville a dégagé un excédent de 647 324 \$, portant ainsi l'excédent accumulé non affecté de la Ville à un total de 2 127 623, 15 \$.

Un excédent accumulé non affecté est un concept comptable. Il représente un excédent accumulé au fil des années après avoir tenu compte des différentes obligations financières de la Ville. Mais un surplus comptable ne signifie pas nécessairement que la Ville possède cette somme d'argent disponible dans son compte bancaire.

Les liquidités représentent l'argent réellement disponible pour assurer les opérations quotidiennes : payer les employés, les fournisseurs, le déneigement, le carburant, entretenir nos infrastructures et respecter nos obligations financières.

Autrement dit, lorsque vous entendez que Waterloo possède plus de 1,4 million de dollars d'excédent accumulé non affecté, il ne faut pas automatiquement conclure que la Ville dispose de 1,4 million de dollars en argent comptant pour financer de nouveaux projets.

Les surplus et les liquidités sont deux réalités différentes.

On peut comparer cela à une famille qui possède des actifs, mais qui doit tout de même conserver suffisamment d'argent dans son compte pour payer son hypothèque, son épicerie, ses factures et faire face aux imprévus. Une municipalité doit faire exactement la même chose.

NOS RÉSERVES FINANCIÈRES ET NOS FONDS RÉSERVÉS

Pour comprendre notre situation financière, il faut également regarder les sommes qui sont réservées ou engagées à des fins particulières. Voici les montants présentés dans notre document financier :

- Fonds de roulement disponible : 273 160 \$
- Fonds de roulement engagé : 1 326 840 \$
- Fonds de parcs : 84 948 \$
- Fonds de réfection et d'entretien des voies publiques : 40 981 \$
- Réserve financière pour l'église St-Luke : 30 094 \$
- Réserve financière pour la vidange des étangs : 62 464 \$
- Réserve financière pour la protection du lac Waterloo : 8 207 \$
- Réserve financière pour la revitalisation du centre-ville : 80 578 \$
- Surplus affecté pour la cour municipale : 37 291 \$

- Réserve pour l'achat d'un camion incendie : 447 165 \$

Une somme inscrite dans une réserve ou dans un fonds réservé ne doit pas automatiquement être considérée comme de l'argent disponible pour financer n'importe quel nouveau projet. Certaines sommes sont déjà engagées ou destinées à des besoins précis.

C'est pourquoi nous voulons distinguer clairement l'excédent accumulé non affecté, les réserves, les sommes engagées, le fonds de roulement, les liquidités et la dette.

UTILISATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Au cours de l'exercice précédent (2024), 1 549 249 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté ont été affectés à différents projets et interventions municipales.

- **Achat de terrain — rue Taylor : 944 887 \$**
- **Branchement réseau et services : 108 670 \$**
- **Acquisition d'une génératrice — poste Fulford : 73 958 \$**
- **Décontamination de terrain — avenue du Parc : 73 454 \$**
- **Remplacement et ajout de vannes hydrauliques : 64 585 \$**
- **Rapport pour le carnet de santé de l'aréna : 41 743 \$**
- **Travaux et installation d'un paratonnerre — Maison de la culture de Waterloo : 36 729 \$**
- **Aide financière à la Clinique médicale : 22 500 \$**
- **Étude visant la mise à niveau des installations de production d'eau : 22 152 \$**
- **Aide financière à la Maison de la culture de Waterloo : 18 000 \$**

Parler d'un excédent accumulé non affecté sans expliquer son utilisation ne donne qu'une partie du portrait financier.

Notre responsabilité est donc de montrer ce que nous avons, ce qui est réservé, ce qui est engagé et ce qui a été utilisé.

LE FONDS DE ROULEMENT

Pour l'année 2025, notre document indique que le fonds de roulement a servi à financer différents projets pour un montant de 245 610 \$.

- Système de télémétrie : 7 711 \$
- Entretien des surpresseurs — usine d'épuration : 31 496 \$
- Suivi véhiculaire : 12 751 \$
- Correction de la configuration des rues Meuse et Campine : 33 179 \$
- Remplacement d'un véhicule électrique : 53 135 \$
- Plateforme informatique Concerto : 20 194 \$
- Fontaines d'eau — parcs municipaux : 13 000 \$
- Installation d'une clôture et de l'éclairage — terrain de tennis : 21 603 \$
- Embarcations nautiques et équipements : 5 879 \$
- Achat de défibrillateurs (DEA) : 7 346 \$
- Autres projets : 39 316 \$

L'utilisation du fonds de roulement permet de financer certains investissements sans nécessairement recourir immédiatement à un emprunt à long terme, mais les décisions doivent être prises dans le cadre d'une planification financière globale.

LA DETTE MUNICIPALE

Au 31 décembre 2025, notre dette totale était de 26 539 799 \$, soit une diminution de 639 762 \$ par rapport à 2024.

Cette dette se compose de différentes portions qui ne sont pas toutes assumées de la même façon. Pour que le portrait soit clair, voici les montants présentés dans nos états financiers :

- **Dette assumée par l'ensemble des contribuables : 16 978 203 \$**
- **Autre portion de la dette : 9 436 168 \$**
- **Taxes sectorielles : 3 330 500 \$**
- **Portion gouvernementale : 6 105 668 \$**

Il est important de distinguer ces éléments. Le montant total de la dette ne correspond donc pas entièrement à une dette remboursée par l'ensemble des contribuables de Waterloo.

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT EN 2025

En juillet 2025, la Ville est allée en financement et refinancement de règlements d'emprunts pour un montant total de 8 838 000 \$.

Parmi les nouveaux financements présentés dans notre document financier figurent les suivants :

- Projet domiciliaire Nautiqua — Bassin B : 93 789 \$
- Réfection de la rue Girouard : 330 000 \$
- Réfections des rues Girouard et Saint-Joseph : 284 000 \$
- Réfection de la rue Western — du chemin de l'Horizon à la limite ouest : 460 000 \$

Ces informations permettent de mieux comprendre non seulement le niveau d'endettement de la Ville, mais également les opérations de financement réalisées pour soutenir les investissements municipaux.

Notre responsabilité est de suivre l'évolution de cette dette, son coût annuel, les sources de remboursement et notre capacité future à financer les infrastructures dont Waterloo aura besoin tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

WATERLOO CONTINUE DE GRANDIR

La population de Waterloo s'établissait à 5 713 habitants en 2025.

En 2025, le Service d'urbanisme a délivré 909 permis de différentes catégories, dont 54 permis de construction neuve représentant la création de 177 nouvelles portes résidentielles, pour une valeur estimée de 49 380 000 \$ en constructions neuves résidentielles, commerciales et industrielles confondues.

La croissance doit contribuer à renforcer notre capacité financière et non simplement à augmenter nos obligations.

BUDGET ET INVESTISSEMENTS 2026

Pour 2026, la Ville prévoit des recettes et des dépenses équilibrées.

Nous maintenons notamment un soutien de 100 000 \$ aux organismes ainsi qu'une enveloppe de 75 000 \$ permettant aux jeunes de moins de 18 ans de Waterloo de participer à différentes activités culturelles et sportives.

Notre Programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de 5 113 888, 30 \$.

Ces investissements concernent notamment nos réseaux d'aqueducs et d'égouts, plusieurs rues, l'aréna, la Maison de la culture, la station de pompage Allen, notre flotte de véhicules ainsi que d'autres infrastructures municipales.

Mais « nécessaire » ne signifie pas que tout doit être réalisé en même temps.

Chaque projet devra être analysé en fonction de son urgence, de son coût, des sources de financement disponibles, de sa durée de vie, de son impact sur la dette et, ultimement, de la capacité de payer des contribuables.

NOTRE PRIORITÉ : STABILISER, COMPRENDRE ET PLANIFIER

Waterloo traverse actuellement une période où plusieurs enjeux se présentent simultanément : des défis financiers, des enjeux de ressources humaines, des infrastructures qui nécessitent des investissements et une pression grandissante sur certains services municipaux.

Avant de décider où nous voulons aller, nous devons savoir exactement ce que nous avons, ce qui est réservé, ce qui est déjà engagé, ce que nous devons, ce que nous pouvons réellement payer et quels investissements ne peuvent plus attendre.

Premièrement, stabiliser l'organisation municipale.

Deuxièmement, établir un portrait financier complet et transparent.

Troisièmement, nous doter d'une planification financière à long terme.

UNE RESPONSABILITÉ ENVERS LES CITOYENS

Notre objectif n'est pas d'arrêter d'investir.

Une ville qui cesse d'investir dans ses infrastructures finit par reporter la facture aux générations suivantes.

L'inverse est également vrai. Une municipalité ne peut pas tout réaliser immédiatement sans tenir compte de ses ressources.

- Investir là où c'est nécessaire.
- Entretenir ce que nous possédons déjà.
- Prioriser avant de dépenser.
- Conserver une marge de manœuvre financière.
- Respecter la capacité de payer des citoyens.

Nous continuerons également de soutenir nos organismes communautaires, nos activités culturelles, sportives, familiales ainsi que les initiatives qui contribuent directement à la qualité de vie de notre population.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions applicables, voici la rémunération annuelle versée aux élus pour l'année 2025 :

- Maire Jean-Marie Lachapelle : 46 629,71 \$
- Maire Pascal Russell : 6 411, 59 \$
- Une conseillère ou un conseiller : 16 631 \$

Les membres du conseil reçoivent également une allocation de dépenses liées à l'exercice de leurs fonctions. Les montants présentés dans le document financier sont les suivants :

- Maire Jean-Marie Lachapelle : 17 840,91 \$
- Maire Pascal Russell : 2 453,13 \$
- Une conseillère ou un conseiller : 8 315 \$

Les membres du conseil qui agit à titre de maire suppléant voient leur rémunération majorée de 15 %, selon l'information présentée dans le document financier.

RÉMUNÉRATION À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Le maire reçoit également une rémunération de la MRC de La Haute-Yamaska pour siéger au conseil des maires. Pour l'année 2025, le document présente les montants suivants :

- Jean-Marie Lachapelle : 22 774 \$
- Pascal Russell : 2 679 \$, ainsi qu'une allocation de dépenses de 1 340 \$

La présentation de ces montants fait partie de notre volonté de donner aux citoyens un portrait transparent des sommes versées aux membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions.

CONCLUSION

Au cours des prochaines années, Waterloo poursuivra sa croissance avec une vision claire : favoriser un développement responsable, durable et harmonieux, tout en assurant une gestion rigoureuse de ses ressources financières.

Cette croissance devra s'accompagner d'une planification structurée afin de maintenir un juste équilibre entre les nouveaux projets, la capacité de payer des citoyens et les besoins grandissants de notre communauté.

Nous poursuivons notre mission de soutien aux organismes communautaires de notre municipalité, un engagement essentiel pour renforcer le tissu social, garantir l'accessibilité aux services indispensables, notamment l'aide alimentaire, le soutien aux familles et l'intégration, et améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Ces piliers locaux répondent aux besoins de première ligne avec agilité.

La Ville traverse actuellement une période où plusieurs enjeux importants se conjuguent : des défis financiers, des enjeux liés aux ressources humaines et une pression grandissante sur les services municipaux. Dans un tel contexte, il est essentiel d'agir avec méthode, selon une séquence d'intervention rigoureuse, afin d'assurer un redressement durable de l'organisation.

Le conseil municipal estime donc que la priorité est d'abord de stabiliser l'organisation en renforçant la gouvernance, en consolidant la capacité organisationnelle de l'administration municipale et en dressant un portrait rigoureux de la situation financière. Une fois ces fondations établies, la Ville sera en mesure de définir une vision commune, d'élaborer un plan stratégique, de mettre en œuvre une planification financière à long terme et d'assurer une gestion proactive de ses actifs municipaux.

Cette démarche structurée permettra de doter l'administration municipale d'assises solides, de favoriser une prise de décision éclairée et cohérente et d'assurer une gestion responsable des ressources publiques. Elle constituera également le fondement d'un développement durable, réfléchi et conforme aux attentes des citoyens, tout en préparant adéquatement la Ville aux défis et aux opportunités des prochaines années.

Les élus municipaux souhaitent mettre en place un plan stratégique financier qui permettra de mieux planifier l'avenir, de prioriser les investissements et d'assurer une gestion responsable des fonds publics. Cette démarche sera essentielle afin de soutenir la mise à niveau, l'entretien et la préservation de nos actifs municipaux, qu'il s'agisse de nos infrastructures routières, de nos réseaux d'aqueducs et d'égouts, de nos bâtiments municipaux, de nos équipements et de l'ensemble des installations qui contribuent à la qualité des services offerts à la population.

Notre vision du développement repose sur une approche réfléchie : accueillir de nouveaux projets résidentiels, commerciaux et industriels tout en veillant à ce qu'ils s'intègrent harmonieusement au milieu existant, respectent le caractère unique de Waterloo et contribuent positivement à notre communauté. La croissance de notre ville doit aller de pair avec la protection de nos acquis, la préservation de notre environnement et la capacité de maintenir des services municipaux de qualité pour les citoyens d'aujourd'hui et ceux de demain.

En agissant avec prévoyance et responsabilité, nous souhaitons bâtir une ville forte, équilibrée et résiliente, où le développement se fait au rythme de nos capacités et dans l'intérêt collectif.

Pascal Russell
Maire de Waterloo